

*Notre prochaine A.G annuelle ordinaire se tiendra à Rustrel (84), près d'Avignon, au mois de mars 2010.
Nous vous aviserons de la date exacte et du déroulement du week-end dans le prochain "Echo".*

Prochaine " table d'hôtes " :

Avec la rentrée, nous reprenons nos déjeuners autour d'un plat, au Local du Riton, pas encore repeint après l'incendie de juillet 2008, mais nettoyé par nos soins (Merci aux adhérent(e)s qui ont donné du temps au rangement et au nettoyage : Janine et Alain LERAUT, Joé FERNANDEZ, Erwan FOUQUET...), ce qui permet de reprendre certaines activités. La prochaine date sera :

Mercredi 23 septembre
26 rue du Capitaine Ferber, 75020 Paris
à partir de 12h30
Métro le plus proche : Porte de Bagnolet

On vous rappelle qu'il est toujours utile :

- De signaler votre venue le plus tôt possible, en appelant à l'association : 01 43 58 47 38.
- De contribuer par quelques pièces (à déposer dans la caisse) au remboursement du plat principal.
- D'apporter, si vous le désirez, de quoi accompagner le repas : boissons, apéritifs, fromage, dessert, instruments de musique... (piano et orgue de Barbarie sont déjà disponibles sur place)

Tarifs de cotisations : normale : 15 euros, personnes morales : 30 euros, membre bienfaiteur : 45 euros.

Coordonnées de l'association : 176 rue Pelleport, 75020 Paris (M° TELEGRAPHE ou BUS 60).

Tel/Fax : 01 43 58 47 38. Site internet : <http://ritournelles-et-manivelles.org>

Adresse de courriel : ritournelles-et-manivelles@live.fr

Président : Arnaud MOYENCOURT, Tel : 01 43 49 73 22

Trésorier : Luc-Antoine SALMONT dit Riton-la-Manivelle, au 06 03 19 46 42 ou 01 43 64 38 71 (Local Riton)

Représentant Régions Ouest : Hervé LYVINEC, 9 rue du Neckar, 29880 Plouguerneau, 02 98 37 12 67

Représentante Régions Sud : Marie-Thérèse FRANCOIS, 14 Imp. des Oliviers, 84400 Rustrel, 04 90 04 97 23

Représentante Régions Centre : Lise DUMONTEIL, 22 La Chapelle Blanche, 87420 St-Victurnien, 05 55 03 33 72

T'es dans la rue, va, t'es chez toi ! :

(Rubrique sur la rue en général, alimentée par vos articles, cette fois-ci, c'est la retransmission par Patrice GIRAUD (CREVECOEUR) d'une réglementation sur les "Amuseurs publics" de la ville de Québec, commentée par Arnaud MOYENCOURT)

Notre adhérent CREVECOEUR est allé animer les rues de la ville de QUÉBEC en juin 2008, et nous a retransmis les documents relatifs aux "Amuseurs Publics", corporation reconnue là-bas sous la forme d'associations représentatives et collaborant directement avec les pouvoirs publics.

Ces documents comprennent une "demande de permis-Amuseurs Publics" d'une page (reproduite ci-après), avec son bordereau d'encaissement, trois feuilles recto-verso de "vulgarisation du règlement VQA-6 Règlement sur les amuseurs publics", une "Ordonnance concernant les amuseurs publics" de deux pages recto-verso détaillant les lieux autorisés, selon le type du site, la catégorie d'amuseur, l'amplification, la possibilité de jouer cuivres, saxophone, cornemuse et percussions, l'utilisation du feu, le nombre d'amuseurs à la fois, les heures d'utilisation (généralement 9h à 23h) et l'utilisation durée totale par jour et par site (généralement 2 à 3h).

A ces documents de la ville se rajoute un "Guide de survie" de deux pages recto-verso reprenant le "code d'éthique" de l'Association des Amuseurs Publics Professionnels de Québec, les "Lois internes pour les utilisateurs des sites de la Statue Champlain et de Place de l'Hôtel de Ville" avec les "Nouveautés 2008", qui précisent les usages déontologiques et les petits aménagements circonstanciés pour la saison en cours.

A titre de comparaison, les autorisations et règlements des artistes de rues à Paris tiennent sur une page pour la première, et sur trois pages pour les seconds (l'arrêté du 3 mai 1926 fait deux pages, l'arrêté du 18 février 1997 qui le révisé tient en une page).

La longueur de ces textes québécois s'explique par le détail poussé à l'extrême de la réglementation, dûe au nombre important d'artistes de rue à Québec, et aux débordements des années passées. En effet, dans les années 1990, les riverains des quartiers Champlain ont adressé une pétition aux autorités municipales pour se plaindre notamment des amuseurs musiciens, dont les prestations étaient trop longues et trop sonores...

Des plaintes ont été déposées par les citoyens et les commerçants du Vieux-Québec, ce qui a conduit la ville à réglementer plus précisément, en instaurant des auditions des artistes, en restreignant la durée des prestations, et en attribuant un nombre de places et des horaires limités pour les activités sonores ou potentiellement dangereuses (cracheurs de feu).

Apparemment, l'instauration de ces permis payants et très encadrés a permis la continuation de l'activité pour ces amuseurs publics, et cette réglementation est en voie d'être reprise et copiée par un certain nombre d'autres villes, dont Ottawa et Victoria. Cependant, les tarifs demandés vont de 10\$ à 150 \$ annuels selon les villes, ce qui crée aussi une barrière financière non négligeable...

Voici quelques extraits de la "Vulgarisation du règlement VQA-6" :

"La Ville de Québec reconnaît la valeur culturelle que représentent les artistes de la rue. Leur présence et la présentation de leurs spectacles ou prestations contribuent à créer un cachet particulier dans les rues et les places de la capitale. Afin que l'harmonie règne parmi les personnes visées (population, milieu des affaires et amuseurs publics), la Ville de Québec a instauré des mesures visant à répondre aux besoins des amuseurs tout en prévenant les abus."

"La ville définit les amuseurs publics comme suit : Personnes détentrices d'un permis, donnant un spectacle ou fournissant une prestation : musiciens chanteurs, poètes, comédiens, clowns, mimes, acrobates, gymnastes, équilibristes, funambules jongleurs, saltimbanques, magiciens, danseurs, dresseurs d'animaux domestiques, maquilleurs d'enfants, sculpteurs de ballons et tresseurs de cheveux. Une prestation et un spectacle sont définis comme des activités faisant appel, dans le but de divertir le public, à l'adresse physique ou intellectuelle, avec ou sans accessoires."

"Les amuseurs publics se divisent en trois catégories : Amuseurs musiciens : comprennent les chanteurs et musiciens; Amuseurs de services : comprennent les tresseurs, maquilleurs et sculpteurs de ballons; Amuseurs : comprennent les amuseurs publics autres que les amuseurs musiciens et amuseurs de services. Un amuseur public, lorsqu'il formule sa demande de permis, doit fournir les renseignements nécessaires pour identifier à quelle catégorie d'amuseurs publics il appartient."

" Le permis d'amuseur musicien de type 1 ou 2, émis en 2008, permet à son détenteur, entre le 1^{er} juin 2007 et le 31 octobre 2008, ainsi qu'entre le 1^{er} mai et le 31 mai 2009, de présenter un spectacle uniquement sur les sites appartenant au type de permis pour lequel il est émis. En dehors de cette période, le détenteur peut présenter un spectacle ou une prestation sur les sites de son choix parmi ceux énumérés dans l'ordonnance à l'annexe 1. Conditions pour obtenir un permis musicien sur les sites de type 1 : Un amuseur musicien qui désire obtenir un permis pour les sites de type 1 doit avoir une connaissance suffisante d'au moins 25 chansons ou pièces musicales complètes et réussir l'audition. Notez que les amuseurs musiciens qui étaient détenteurs d'un permis de type 1 en 2007 n'ont pas à repasser d'audition pour obtenir un permis de même catégorie. Veuillez vous référer à l'annexe 1 pour connaître les exigences de certains sites afin que votre prestation y corresponde."

Inauguration de l'Espace Christian LECORNE

L' A.A.I.M.M organise samedi 19 septembre de 13h à 18h au 12 ter rue Daguerre à Bry-sur-Marne (94) l'inauguration de l'Espace Christian LECORNE.

Christian avait été Président de l'AAIMM pendant presque vingt ans, puis il avait ensuite participé en tant que Secrétaire à notre association durant un an, jusqu'à ce que sa santé l'empêche d'assurer cette fonction. Il restera pour nous un souvenir de soutien sans faille à notre association de musiciens-chanteurs ambulants, il avait été d'ailleurs parmi les premiers de nos adhérents en 1994, et nous avait aidé et soutenu dans nos démarches depuis cette période.

Durant l'après-midi, et en présence d'Yvonne LECORNE, auront lieu des animations musicales et apéritives, avec François PINCON, Bernard BEAUFRERE et Arnaud MOYENCOURT, ainsi que des "Portes ouvertes" du Local, avec consultation des documentations, archives, achats de revues, et autres produits AAIMM.

Pour y aller en transports en commun ou en voiture :
RER ligne A (direction Marne la Vallée Chessy Disneyland) puis à la sortie du RER, tourner à gauche, toujours sur le même trottoir à 30 mètres, pour prendre le Bus 120 ou 210 en Direction de Nogent sur Marne ou du Château de Vincennes, arrêt Mairie de Bry (rejoindre l'arrêt de Bus qui se trouve en face, prendre la rue du Port qui débouche sur la rue Daguerre, le N° 12 ter se trouve à droite). Ou par l'A4, sortie Champigny Bry, prendre la direction Bry centre (descendre l'avenue Leclerc) jusqu'au rond-point Daguerre, prendre la 1ère rue à droite (rue du Port qui débouche sur la rue Daguerre).

Notre présence sur les Marchés :

Attention : Selon les conditions météo, ou nos emplois du temps, il nous arrive de jouer parfois chaque semaine, ou, au contraire, de ne plus venir durant toute une période ! Si vous comptez passer nous voir, téléphonez avant pour confirmer.

Mardis et Jeudis matins : - Erwan FOUQUET, Marché Richard-Lenoir (Bastille). Tel : 06 50 10 70 51.

Vendredis à partir de 17h : - Vania ADRIEN-SENS, Marché Daguerre (14^{ème}). Tel : 06 75 14 81 63.

Samedis matins : Axel BRY au Marché d'Aligre sur la place du même nom (11^{ème}). Tel : 06 08 07 87 65.

Samedis à partir de 16h : - Vania ADRIEN-SENS, Marché Mouffetard (5^{ème}). Tel : 06 75 14 81 63.

Dimanches matins :

- Louise EMILY, Marché de la Chapelle, rue l'Olive, 18^{ème}

- Pierre MIGLIORINI, Marché St-Eloi, rue de Reuilly près de Bercy-Village, Tel : 06 81 26 32 19.

- Laurent ZUNINO, Marché Jeanne d' Arc, XIIIème.

- Vania ADRIEN-SENS, Marché d'Aligre (11^{ème}).

- Riton-la-Manivelle, Marché de la Place de la Réunion (XXème), Tel : 06 03 19 46 42;

- Arnaud et Joé, Marché Richard-Lenoir (Bastille), Pl. de la Réunion, ou Rue Pyrénées. Tel : 06 17 09 01 39.

Spectacle Grisélidis la catin révolutionnaire :

Annie PAPIN propose au "Théâtre les Feux de la Rampe", 2 rue Saulnier 75009 Paris à partir du 10 septembre les mardis et mercredis, à 20 heures, jusqu'au 30 septembre "Grisélidis la catin révolutionnaire", c'est une grande dame de la prostitution et c'est jubilatoire !

Ce spectacle a été créé d'après les lettres de Grisélidis REAL à Jean-Luc HENNIG, et ses poèmes chantés sur une musique originale de Gabriel LEVASSEUR.

Réservations au 01 42 46 26 19 ou sur site www.theatre-lesfeuxdelarampe.com

Tarifs: 17 et 12 euros.

Petites annonces :

Erwan vient d'acquérir un nouvel orgue. Si vous avez un chariot dont vous ne vous servez plus, Erwan veut bien le récupérer, l'acheter, le retaper... 06 50 10 70 51.

Agenda septembre-octobre 2009 :

Attention : Certaines dates peuvent être reportées ou annulées, ou certains petits lieux complets : renseignez-vous avant de vous y rendre en appelant aux numéros indiqués...

Septembre :

Ven 11 au Dim 13 : Fête de l' Humanité au Parc Départemental de La Courneuve (93). Tarifs : 18 € h vignette d'entrée pour les 3 jours, gratuit pour les moins de 12 ans. Accès par RER B Le Bourget.

Dim 13 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) animera la rue principale d'Us (95) de 11h à 18h.

Sam 19 : Placid et Muzette animeront la fête du quartier de la Croix des mèches à Créteil (94) à 20h.

Dim 20 : Riton-la-Manivelle jouera à Bezons (95), dans le cadre de "Fleurir Bezons", rens. au 01 34 26 50 00.

Dim 20 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) participera au Festival Magnifik a Chevreuse (78) pour la journée de clôture de 11h à 17h au Parc des Sports. Infos au 01 30 52 20 18.

Sam 26 : Fête de la Commune de Paris, Place de la Commune de Paris (13ème) de 15h à 20h avec Riton-la-Manivelle, les Zgaboönistes, la fanfare suivante, puis Marie-Odile Chantran et Marc Péronne pour le petit bal.

Sam 26 et dim 27 : Journées Gaston COUTE à Meung-sur-Loire (45), rens. Et résas au 02 38 22 53 36. Vania ADRIEN-SENS animera dimanche Place du Martroi une scène ouverte "Disons Couté !" de 10h30 à 13h.

Dim 27 : Fabienne BAR sera à la brocante de Clamart (92) en spectacle toute la journée.

Dim 27 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) animera le marché de Breuillet (91) pour son 10^{ème} anniversaire de 9h30 à 13h.

Octobre :

Jeu 1er : Isabeau présente à 20h30 "NUIT BLANCHE" Spectacle musical au théâtre de Decazeville (12). Rens. au 06 19 57 22 44.

Ven 2 : Riton-la-Manivelle présente son spectacle sur la Commune "Elle n'est pas morte" à 19h30 à la Médiathèque d'Arcueil (94), 1 Rue Louis Frébault.

Ven 2 : Isabeau fait son tour de chant "LA BELLE VIE" au "Caveau de la gare" à Capdenac (12).

Sam 3 : A l'occasion du 500ème anniversaire de la ville de Saint Quentin (02), Riton-la-Manivelle fera une déambulation sur la chanson protestataire du 19ème siècle avec Môtôsieur Jean à l'accordéon.

Sam 3 : Isabeau fait son tour de chant "LA BELLE VIE" à 15h chez Piccolo, café-bar à Vabre-Tizac (12). Rens. au 06 19 57 22 44.

Sam 3 : Le ZinZin (Orgues de Fanny et Antoine) participera à la "Marche musicale" à Angervilliers (91) de 12h à 14h. C'est une marche-randonnée en vallée de Chevreuse, pendant laquelle il y a des arrêts-musique (harpe, orgue de barbarie, piano etc...). le départ se fait de Forges les Bains et la journée se termine dans l'église de Bonnelles par un dernier concert. Frais d'inscription : plus de 16 ans, 15 euros les 4 concerts ou 5 euros le concert, moins de 16 ans 10 euros les 4 concerts ou 3 euros le concert, moins de 10 ans gratuit.

Sam 3 : Isabeau présente à 20h "NUIT BLANCHE" Spectacle musical à la salle de Montbazin (12). Rens. au 06 19 57 22 44.

Dim 4 : Placid et Muzette feront chanter les amateurs de vieilles voitures avec la 2CHEàMUZIK à la journée "Auto-rétro" de Dammartin-en-Goële de 10h à 18h.

Dim 4 : Isabeau anime un repas-spectacle à l'auberge de Vabre-Tizac (12), Rens. au 06 19 57 22 44.

Mardi 6 : Bernard BEAUFRERE sera au restaurant "Au clocher de Montmartre", 10 rue Lamarck (18^{ème}) pour un dîner-hommage à DIMEY, vers 18 h30 dédicace de livre d'Yvette CATHIARD, dernière compagne de Bernard DIMEY, repas vers 20 h et récital chansons et poèmes accompagnés à l'accordéon par Daniel TEISSEIDOU. Tél : 01 42 64 90 23.

Sam 10 : Jean Claude WELCHE, virtuose de la lame musicale se produira pour la première fois en France avec le quintet à cordes FORTISSIMO ORCHESTRA à 21 heures à l'église de Plombières les Bains (88), tarifs 8 euros adultes 4 euros pour les adhérents. Renseignements et réservations : 03 29 30 03 74.

Sam 17 : Riton-la-Manivelle présente son spectacle sur la Commune "Elle n'est pas morte" à Limoges dans le cadre du festival viv(r)e l'utopie Avec l'association "Mémoire à vif" au CDN théâtre de l'Union, 20 rue des Coopérateurs à Limoges (87).

Dates habituelles, tout au long de 1' année :

Tous les Jeudis soirs : Riton-la-Manivelle joue au "Vieux Belleville" à partir de 21h, 12 rue des Envierges, (20^{ème}), Tel : 01 44 62 92 66.

Tous les Dimanches matins : Jean PIERO tient sa chronique "Vide-Grenier" sur France-Inter vers 8h dans le cadre de la matinale de 7h à 9h.